

# Conditions Générales de Vente

## Désignation

HFCo est un organisme de formation qui conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de HFCo,
- **Participant** : la personne physique qui participe à une formation,
- **Formations interentreprises** : les formations qui regroupent des participants issus de différentes structures,
- **Formations intra-entreprises** : les formations conçues par HFCo pour le compte d'un client,
- **CGV** : les conditions générales de vente détaillées ci-dessous,
- **OCPA** : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

## 1. Objet

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par HFCo pour le compte d'un Client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Ces dernières prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

## 2. Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées sans ou avec convention de formation.

- Sans convention : les inscriptions se font soit directement en ligne soit via le bulletin d'inscription dûment remplis par le client. L'inscription sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées.
- Avec convention : les inscriptions se font en retournant la convention téléchargeable en ligne, dûment complétée par le client.

Le bulletin d'inscription et/ ou la convention complétés, datés, signés par une personne habilitée et revêtus du cachet de l'entreprise valent pour HFCo, ordre de commande. Ils peuvent être directement accompagnés du bon de commande de l'entreprise.

## 3. Confirmation d'inscription

À l'enregistrement d'une demande d'inscription, un courrier électronique est adressé au client afin de confirmer la bonne prise en compte de la demande d'inscription du / des participant(s).

- Confirmation d'inscription pour une inscription sans convention de formation :

A réception de la confirmation d'inscription, une facture correspondant à l'intégralité des frais pédagogiques est émise par HFCo. Toute inscription est considérée comme définitive lorsque la facture est émise par HFCo.

- Confirmation d'inscription pour une inscription avec convention de formation :

Toute inscription est considérée comme définitive lorsque la convention de formation est signée entre les deux parties.

## 4. Tarifs et modalités de paiement

Les frais d'inscription comprennent la participation à la session de formation, la documentation remise, les déjeuners et les pauses café.

Tous les prix sont indiqués en euros hors taxes.

Le règlement du prix de la formation peut être effectué :

- par chèque, à l'ordre de HFCo,
- par virement bancaire, à l'ordre de HFCo (coordonnées indiquées sur la facture),
- par paypal, à l'ordre de HFCo.

## 5. Conditions d'annulation et de report

### Annulation par le client

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit (courriel à : [contact@hfco.fr](mailto:contact@hfco.fr)).

L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant est remplacé par un collaborateur de la même entreprise.

Pour toute annulation par le client de l'inscription d'un participant à la formation, reçue de 10 (dix) jours ouvrés à 5 (cinq) jours ouvrés avant le premier jour de formation, une pénalité correspondant à 30% du montant des frais pédagogiques sera versée à HFCo.

Après cette date, et jusqu'au jour de la formation, la totalité des frais pédagogiques sera retenue, que ce soit dans le cas d'une annulation non signalée ou signalée non conformément aux modalités ci-dessus.

Si un participant ne participe pas physiquement à la formation, les supports de formation ne lui seront fournis que si l'intégralité du coût des frais pédagogiques a été versée.

### Annulation ou report par HFCo

HFCo se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant par le formateur.

En cas d'annulation par HFCo, l'entreprise s'engage à prévenir immédiatement chaque participant de la formation, qui aura alors la possibilité de s'inscrire à une session de formation ultérieure ou de demander un remboursement du règlement effectué.

En aucun cas, HFCo ne pourra être tenu de rembourser les frais de réservation du titre de transport ou d'hébergement du client, pris en vue de la formation.

## 6. Informations administratives

Le lieu de la formation est :

- soit à Bordeaux ou une autre ville pour les formations « inter-entreprises »,
- soit dans les locaux de l'entreprise lorsque la formation est « intra-entreprise ».

Sauf précision contraire, les horaires d'une journée de formation sont de 9h00 à 17h00 (durée : 7 heures).

La convocation, accompagnée de l'adresse exacte, du plan d'accès et des horaires seront communiqués au participant par courrier électronique au plus tard une semaine avant le début de la formation.

## 7. Documents contractuels

Une convention de formation peut être établie par le client.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation à chaque participant ayant suivi l'intégralité de la formation. Le scan de cette attestation est envoyé au client si celui-ci en fait la demande.

En cas de convention de formation et de règlement par l'OPCA, une copie de la feuille de présence est envoyée à l'OPCA avec la facture à l'issue de la formation. Une copie de la feuille de présence peut être délivrée au client qui en fait la demande dans le cas où le client règle la prestation de formation et se fait rembourser ensuite par son OPCA.

## 8. Modification de programme

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. HFCo se réserve le droit de modifier le programme en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe ou si malgré tous ses efforts les circonstances l'y obligent.

## 9. Protection des données personnelles

Dans le cadre des formations, HFCo est Responsable du traitement des données à caractère personnel des participants. Le traitement des données à caractère personnel du participant à la formation est effectué dans le cadre des intérêts légitimes du Responsable de traitement (notamment la gestion de la relation commerciale aux fins de mener la prestation de formation).

Les données personnelles du participant sont destinées uniquement au personnel de HFCo et sont utilisées pour la gestion de la formation et une éventuelle information commerciale en rapport avec les fonctions du participant.

Ces données à caractère personnel sont conservées conformément à la réglementation applicable (Règlement Général sur la Protection des Données, la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et la norme simplifiée n°48) et relative à la gestion des fichiers clients et prospects. Elles sont conservées uniquement pour la durée de conservation nécessaire à la gestion de la relation commerciale.

Les données à caractère personnel nécessaires pour établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, sont conservées en conformité avec le Code de commerce (5 ans). Les données à caractère personnel font ensuite l'objet d'un archivage commercial. À aucun moment HFCo ne fournira les données à d'autres sociétés pour des raisons commerciales.

En cas d'information commerciale, les données à caractère personnel sont utilisées et conservées 3 ans suite au dernier contact du client. L'abonné a la possibilité de s'opposer gratuitement à cette utilisation commerciale de ses données en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [contact@hfco.fr](mailto:contact@hfco.fr) en mentionnant "Désabonnement" en objet.

Le participant à la formation dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement concernant l'utilisation de ses données.

Ces droits s'exercent auprès du Service dédié à la protection des données de HFCo :

[Courriel](mailto:contact@hfco.fr)  
[contact@hfco.fr](mailto:contact@hfco.fr)

[Adresse postale](#)  
HFCo

À l'attention du Délégué à la Protection des Données  
28 rue des Coteaux 33370 Fargues Saint Hilaire

Le participant dispose également d'un droit de recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## 10. Force majeure

Dans le cadre des prestations de formation HFCo est tenue à une obligation de moyen.

La responsabilité de HFCo ne pourra être engagée en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement constitutif de force majeure, conformément à l'article 1218 du Code civil.

## 11. Confidentialité et propriété intellectuelle

Les informations contenues dans les documents de formation sont la propriété intellectuelle de HFCo et sont protégées par le droit d'auteur. Ces documents ne peuvent être utilisés que lors des sessions de formation animées par HFCo.

Toute utilisation, reproduction ou diffusion du support de formation, qu'elle soit partielle ou totale, est strictement interdite. HFCo se réserve toutes les voies de droit afin de protéger son produit d'une utilisation, de reproduction ou de diffusion qui ne serait pas l'objet d'un contrat ou d'un accord préalable.

Le client accepte d'être cité par HFCo comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise HFCo à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et de propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## 12. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et HFCo à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents pour régler le litige.